



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

Numéro du produit 59929

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de polymérisation.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd Internationale 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
Belgium  
+32 (0)2 525 05 11  
+32 (0)2 520 17 51  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 59929

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 1B - H360F STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

<b>Mentions de danger</b>	H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H360F Peut nuire à la fertilité. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</b>	EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. RCH002a Réserve aux utilisateurs professionnels.
<b>Contient</b>	1,3-BENZENEDIMETHANAMINE, 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL, 1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-, OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE, 2,2'-DIHYDROXYDIPHENYLMETHANE

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. ( $\geq 0.1\%$ )

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>1,3-BENZENEDIMETHANAMINE</b>	<b>&gt; 25.0 - &lt; 50.0%</b>	
Numéro CAS: 1477-55-0	Numéro CE: 216-032-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50-XXXX

**Classification**

Acute Tox. 4 - H302  
Acute Tox. 4 - H332  
Skin Corr. 1B - H314  
Eye Dam. 1 - H318  
Skin Sens. 1 - H317  
Aquatic Chronic 3 - H412

<b>4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL</b>	<b>&gt; 25.0 - &lt; 50.0%</b>	
Numéro CAS: 80-05-7	Numéro CE: 201-245-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457856-23-XXXX

**Classification**

Eye Dam. 1 - H318  
Skin Sens. 1 - H317  
Repr. 1B - H360F  
STOT SE 3 - H335  
Aquatic Chronic 2 - H411

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

<b>1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-</b>		<b>&gt; 10.0 - &lt; 25.0%</b>
Numéro CAS: 25513-64-8	Numéro CE: 247-063-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560598-25-XXXX
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Corr. 1C - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Chronic 3 - H412		
<b>OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE</b>		<b>&gt; 10.0 - &lt; 25.0%</b>
Numéro CAS: 9046-10-0	Numéro CE: 618-561-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119557899-12-XXXX
<b>Classification</b>		
Skin Corr. 1C - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Aquatic Chronic 3 - H412		
<b>2,2'-DIHYDROXYDIPHENYLMETHANE</b>		<b>&lt; 10.0%</b>
Numéro CAS: 2467-02-9	Numéro CE: 219-578-2	
<b>Classification</b>		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Information générale**

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

**Inhalation**

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion**

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer à rincer pendant 30 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer pendant 30 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Peut nuire à la fertilité.
<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.
<b>Ingestion</b>	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Brûlures chimiques.
<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Brûlures chimiques.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Larmolement abondant. Lésion de la cornée. Cécité.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
------------------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les contenants peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ). hydrocarbures aromatiques Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Phénolique.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les contenants exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
--	---

## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Approcher le déversement contre le vent. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Approcher le déversement contre le vent. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Garder sous clef. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker à des températures comprises entre 0°C et 30°C. Ne pas stocker pendant plus de 12 mois. Eviter le contact avec les matières suivantes: Matières comburantes. Acides. Acrylates. Alcools. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Cétones. Nitrites inorganiques. Nitrites organiques. Métaux actifs chimiquement. Autres métaux ou alliages.

## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,1 mg/m<sup>3</sup>

D, M

##### **4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 mg/m<sup>3</sup>

D = Absorption de peau.

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

#### **1,3-BENZENEDIMETHANAMINE (CAS: 1477-55-0)**

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.2 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.33 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	eau douce; 0.094 mg/l eau de mer; 0.009 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l Sédiments (eau douce); 0.43 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.043 mg/kg Sol; 0.045 mg/kg

#### **4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL (CAS: 80-05-7)**

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 0.031 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.031 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 0.004 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.004 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.002 mg/kg/jour Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 0.002 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.018 mg/l - eau de mer; 0.016 mg/l - STP; 320 mg/l - Sédiments (eau douce); 1.2 mg/kg - Sol; 3.7 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.24 mg/kg rejet intermittent; 0.011 mg/l

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT****OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE (CAS: 9046-10-0)**

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.36 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	eau douce; 0.015 mg/l eau de mer; 0.0143 mg/l Sédiments (eau douce); 0.132 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.125 mg/kg rejet intermittent; 0.15 mg/l Sol; 0.0176 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 7.5 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

**Protection des mains**

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Polyéthylène. Caoutchouc butyle. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré).  
Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm.

**Autre protection de la peau et du corps**

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

**Mesures d'hygiène**

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Ammoniacale.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 8 - 11 Méthode par le calcul.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>200°C
<b>Point d'éclair</b>	> 100°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	<5 hPa @ 50°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.05 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	2000 mPa s @ 20°C Méthode par le calcul.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.

## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

**Propriétés comburantes** Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil** Ce produit contient au maximum 28 g/l de COV.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec les matières suivantes: Matières comburantes. Acides. Acrylates. Alcools. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Cétones. Nitrites inorganiques. Nitrites organiques. Métaux actifs chimiquement. Autres métaux ou alliages.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Gaz ou vapeurs toxiques. Hydrocarbures aromatiques. Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Phénolique.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.  
DL<sub>50</sub> > 1000 mg/kg, Orale, Rat Valeur estimée.

**ETA orale (mg/kg)** 1.885,64

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin Valeur estimée.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Nocif par inhalation.  
Pas de données de test particulières disponibles.

**ETA inhalation  
(poussières/brouillards mg/l)** 4,96

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Peut nuire à la fertilité.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Peut irriter les voies respiratoires.

**Organes cibles** Système respiratoire, poumons

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

**Ingestion** Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Brûlures chimiques.

**Contact cutané** Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Provoque des brûlures.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Larmolement abondant. Lésion de la cornée. Cécité.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Peut nuire à la fertilité.

### Informations toxicologiques sur les composants

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT****1,3-BENZENEDIMETHANAMINE****Toxicité aiguë - orale**

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	930,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	Nocif en cas d'ingestion. DL <sub>50</sub> 980 mg/kg, Orale, Rat
<b>ETA orale (mg/kg)</b>	930,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	3.100,0
<b>Espèces</b>	Lapin
<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	DL <sub>50</sub> 3100 mg/kg, Cutanée, Lapin
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	3.100,0

**Toxicité aiguë - inhalation**

<b>Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l)</b>	1,34
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	Nocif par inhalation. CL <sub>50</sub> 1.34 mg/l, Inhalatoire, Rat
<b>ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)</b>	1,34

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures. Corrosif pour la peau. Données de références croisées.
---	--

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
---	--

**Sensibilisation cutanée**

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
--------------------------------	--------------------------------------

**4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL****Toxicité aiguë - orale**

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	3.250,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	DL <sub>50</sub> 3250 mg/kg, Orale, Rat

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

ETA orale (mg/kg) 3.250,0

**Toxicité aiguë - cutanée**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 3.000,0

Espèces Lapin

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) DL<sub>50</sub> 3000 mg/kg, Cutanée, Lapin**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Données sur l'animal Non irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire**

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

**Sensibilisation cutanée**

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

**Cancérogénicité**

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**Toxicité pour la reproduction - fertilité Peut nuire à la fertilité.  
Etude multi-génération - NOAEL 50 mg/kg/jour, Orale,**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Exposition répétée STOT rép. Dose: 500 - 600 mg/kg, Orale,

Organes cibles Reins Foie

**Danger par aspiration**

Danger par aspiration Non applicable.

Information générale Peut nuire à la fertilité.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

**Dangers chroniques et aigus pour la santé**      Système endocrinien Disruptor

**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)**      910,0

**Espèces**      Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)**      Nocif en cas d'ingestion.  
DL<sub>50</sub> 910 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)**      910,0

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**      Provoque de graves brûlures.  
Corrosif pour la peau. Lapin

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**      Provoque des lésions oculaires graves.  
Corrosif Lapin OECD 405

**Sensibilisation respiratoire**

**Sensibilisation respiratoire**      Pas d'information disponible.

**Sensibilisation cutanée**

**Sensibilisation cutanée**      Peut provoquer une allergie cutanée.  
Sensibilisant. OECD 406

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

**Essais de génotoxicité - in vitro**      Test de Ames: Négatif. Aberration chromosomique: Négatif. OECD 473 Mutation génique: Négatif. OECD 476

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité**      Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité pour la reproduction - fertilité**      Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité pour la reproduction - développement**      Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Exposition unique STOT un**      Pas d'information disponible.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.**      Pas d'information disponible.

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration**      Pas d'information disponible.

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

**OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2.885,3

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 2885.3 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 2.885,3

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2.979,7

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> 2979.7 mg/kg, Cutanée, Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 2.979,7

**Toxicité aiguë - inhalation**

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** DL<sub>50</sub> > 0.74 mg/l, Inhalatoire, Rat

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Données sur l'animal** Corrosif. Lapin OECD 404

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Lapin OECD 405

**Sensibilisation cutanée**

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Cobaye

<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Sévère irritation pulmonaire. Irritation sévère du nez et de la gorge. Peut provoquer des lésions internes.
<b>Ingestion</b>	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT****2,2'-DIHYDROXYDIPHENYLMETHANE****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Exposition unique STOT un** Peut irriter les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations écologiques sur les composants****1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations écologiques sur les composants****1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 75 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 15.2 mg/l, *Daphnia magna* OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 12 mg/l, *Scenedesmus subspicatus* OECD 201

**toxicité aquatique chronique**

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 4.7 mg/l, *Daphnia magna*

**4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**toxicité aquatique aiguë**

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 4.6 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
 CL<sub>50</sub>, 96 heure: 9.4 mg/l,  
 (Menidia menidia)  
 NOEC, 164 jours: 0.16 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 7.75 mg/l, Invertébrés d'eau douce  
 CE<sub>50</sub>, 48 heure: 10.2 mg/l, Daphnia magna  
 CE<sub>50</sub>, 96 heure: 1.1 mg/l,  
 (Mysidopsis bahia)

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** ErC50, 96 heure: 1.1 mg/l,  
 (Skeletonema costatum)

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 96 heure: > 320 mg/l,

**toxicité aquatique chronique**

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOEC, 164 jour: 0.160 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
 NOEC, 444 jours: 0.016 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
 NOEC, 116 jours: 0.066 mg/l, Cyprinodon variegatus

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 28 jours: 0.17 mg/l,  
 (Mysidopsis bahia)  
 NOEC, 328 jours: 0.025 mg/l,  
 (Marisa cornuarietis)

**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 48 heures: 174 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 24 heures: 31.5 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** ErC50, 72 heures: 43.5 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
 OECD 201  
 CE<sub>50</sub>, 72 heures: 37.1 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
 OECD 201  
 NOEC, 72 heures: 16 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
 OECD 201

**toxicité aquatique chronique**

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOEC, 30 jours: 10.9 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
 OECD 210

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 1.02 mg/l, Daphnia magna  
 OECD 211

**OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: > 15 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
 OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heure: 80 mg/l, Daphnia magna  
 OECD 202

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	ErC50, 72 heure: 15 mg/l, Selenastrum capricornutum EC10, 72 heure: 1.4 mg/l, Selenastrum capricornutum OECD 201
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , 3 heure: 750 mg/l, Boues activées OECD 209 NOEC, 3 heure: 310 mg/l, Boues activées OECD 209

**12.2. Persistence et dégradabilité**

**Persistence et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

**Informations écologiques sur les composants****1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- Dégradation 22%: 28 jours (OECD 302C) - Dégradation 49%: 28 jour OCED 301B

**4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	La substance est facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- Dégradation (%) 93.1%: 28 jours OECD 301F - Dégradation 87 - 95%: 28 jours OECD 302A

**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- Dégradation 7%: 28 jours

**OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- Dégradation 0%: 28 jour OCED 301B

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

**Informations écologiques sur les composants****1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.  
FBC: < 3 (42d), Cyprinus carpio (carpe commune)

**Coefficient de partage** log Pow: 0.18 OECD 107

**4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: 5.1 - 13.3, Cyprinus carpio (carpe commune)

**Coefficient de partage** log Pow: 3.4 OECD 107

**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-**

**Coefficient de partage** log Pow: -0.3 OECD 117

**OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 1.34

**2,2'-DIHYDROXYDIPHENYLMETHANE**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 2.91

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Aucune information disponible.

**Informations écologiques sur les composants****1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

**Mobilité** Faible mobilité.

**Coefficient d'adsorption/désorption** - Koc: 910 @ 20°C Valeur estimée.

**4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

**Mobilité** Faible mobilité. Le produit est insoluble dans l'eau.

**Coefficient d'adsorption/désorption** - Log Koc: 636 - 931 @ 20°C

**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-**

**Mobilité** Faible mobilité.

**Coefficient d'adsorption/désorption** - Koc: 1011 @ 20°C

**OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT****2,2'-DIHYDROXYDIPHENYLMETHANE**

<b>Mobilité</b>	Pas considéré mobile.
<b>Coefficient d'adsorption/désorption</b>	- Koc: 513 @ 20°C Valeur estimée.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants****1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**OPLYOXYPROPYLENE DIAMINE**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**2,2'-DIHYDROXYDIPHENYLMETHANE**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Indéterminé.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information requise.

**Informations écologiques sur les composants****4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL**

**Autres effets néfastes** Système endocrinien Disruptor

**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT**

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Nom d'expédition (ADR/RID)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL)
Nom d'expédition (IMDG)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL)
Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL)
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

**Etiquettes de transport****14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Législation UE</b>	<p>Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.</p> <p>Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.</p> <p>Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.</p> <p>Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.</p>
<b>Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)</b>	<p>CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 30, 66</p>

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT****Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

**Sigles et abbréviations utilisés dans la classification**

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**Références littéraires clés et sources de données**

Information du fournisseur.

**Commentaires sur la révision**

C'est la première version.

**Date de révision**

20-03-20

**Numéro de version**

1.000

**Numéro de FDS**

59929

**Statut de la FDS**

Approuvé.

## D.E.H. 276 EPOXY CURING AGENT

<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360F Peut nuire à la fertilité. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jacq Pattinson